

Déploiement IRVE en Aquitaine Grille tarifaire applicable à compter du 1^{er} février 2017

La grille tarifaire appliquée à compter du 1^{er} février 2017 pour l'usage des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables déployées par le SDE 24, le SDEEG (33), le SYDEC (40), le Sdee 47 et le SDEPA (64) sera la suivante :

Abonnement annuel : 18,00 € TTC (12 mois, en année glissante)			
Borne délivrant une recharge normale ou accélérée		Borne délivrant une recharge rapide	
Abonné	Non abonné	Abonné	Non abonné
Frais de connexion : 2,00 € TTC (inclut la première heure de connexion)	Frais de connexion : 3,50 € TTC (inclut la première heure de connexion)	Frais de connexion : 2,00 € TTC (inclut les 15 premières minutes)	Frais de connexion : 3,50 € TTC (inclut les 15 premières minutes)
1,80 € TTC par heure (3 c€ TTC par minute entamée)	2,40 € TTC par heure (4 c€ TTC par minute entamée)	1,80 € TTC/15minutes (24h/24h) (12 c€ TTC par minute entamée)	2,40 € TTC/15minutes (24h/24h) (16 c€ TTC par minute entamée)
<ul style="list-style-type: none"> - Gratuité de la première minute de connexion (application des frais de connexion au-delà de la première minute) - Montant maximal de la transaction : 17,00 € TTC - Gratuité de la recharge de 23H à 6H (hors frais de connexion) 		<ul style="list-style-type: none"> - Gratuité de la première minute de connexion (application des frais de connexion au-delà de la première minute) - Montant maximal de la transaction : 17,00 € TTC 	